Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

RGPD - ADHÉSION AU CDG 29

RAPPORT N°20-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a adhéré au service RGPD du centre de gestion du Finistère (CDG29) et a ainsi désigné le CDG29 comme délégué à la protection des données, conformément au cadre légal.

Depuis le 25 mai 2018, les entreprises et collectivités européennes sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet outil consiste à renforcer le droit des personnes et à responsabiliser tous les gestionnaires de ces données en justifiant de la pertinence des données traitées et des moyens mis en œuvre pour garantir la protection.

Le 5 juillet 2018, le Bureau communautaire a décidé de mutualiser le service du DPD à l'échelle du Pays des Abers.

Aujourd'hui le service couvre donc les besoins de l'EPCI et de 12 des 13 communes membres de la CCPA permettant de bénéficier d'une minoration de 25% du coût du service pour l'ensemble des entités adhérentes. Ainsi le coût de la prestation s'élève à près de 23 000 € totalement pris en charge par la CCPA.

La convention cadre d'adhésion au service arrive à échéance et il convient de s'interroger sur le renouvellement de cette adhésion. En parallèle, le CDG29 nous a informé de l'évolution du service en 2025. Il a en effet considéré que le RGPD a rehaussé les exigences en matière de sécurisation des données personnelles. Il a ainsi renforcé le rôle des autorités de protection des données auprès de l'ensemble des entreprises et des administrations en matière de cybersécurité.

L'obligation de sécurité, inscrite dans la loi depuis plus de 40 ans, a été renforcée par le RGPD et complétée de nouvelles obligations et d'outils comme la notification des violations, l'analyse d'impact sur la protection des données, les codes de conduite ou la certification.

Les prestations intégrées à ce service nouvellement intitulé "Protection des Données" ont donc évolué pour intégrer aujourd'hui :

- Le RGPD : Veiller au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.
- La Cybersécurité : Participer à la sécurité des systèmes et des données informatiques.

Ce service propose :

- Accompagnement à la mise en œuvre des actions sur les données personnelles,
- Réalisation des inventaires des traitements,
- Assistance à la rédaction de formulaires,
- Conseil sur les enjeux et évolutions réglementaires,
- Sensibilisations, webinaires et infolettres,
- Ateliers pratiques sur la protection des données,
- Mise à disposition de base documentaire, de modèles, de recommandations sur la gestion de crise, charte informatiques, plan de continuité d'activité.

Les tarifs sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

Nom	Population (2022)	TARIF PRESTA 2026	TARIF MUTUALISÉ (TARIF PLEIN - 20% €)
Bourg-Blanc	3544	2 580,00 €	2 064,00 €
Coat-Méal	1135	1 860,00 €	1 488,00 €
Le Drennec	1911	1 860,00 €	1 488,00 €
Kersaint-Plabennec	1537	1 860,00 €	1 488,00 €
Landéda	3695	2 580,00 €	2 064,00 €
Lannilis	5712	3 630,00 €	2 904,00 €
Loc-Brevalaire	210	900,00 €	720,00 €
Plabennec	8633	3 630,00 €	2 904,00 €
Plouguerneau	6719	x	x
Plouguin	2236	2 580,00 €	2 064,00 €
Plouvien	3930	2 580,00 €	2 064,00 €
Saint-Pabu	2078	2 580,00 €	2 064,00 €
Tréglonou	689	1 320,00 €	1 056,00 €
C.C. du Pays des Abers	42029	7 200,00 €	6 720,00 €
	TOTAL	**35 160,00 €**	**29 088,00 €**

Par conséquent, je vous propose :

- De renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère ;
- D'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention d'adhésion au service de la protection des données mutualisé du centre de gestion du Finistère ;
- De permettre à M. le Maire de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**20-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

RGPD - ADHÉSION AU CDG 29

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Daniel GODEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD),

Vu la directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil Européen, concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, connue également sous le nom de Directive NIS 2 « Network and Information Sécurity » entrée en vigueur le 16 janvier 2023,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

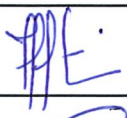
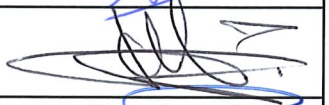
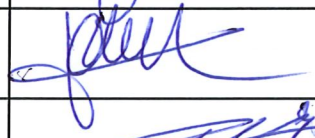
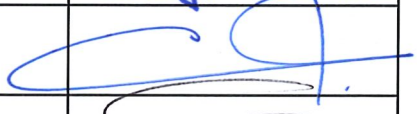
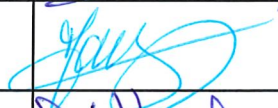
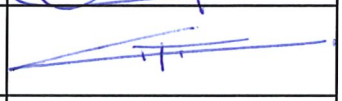
Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention d'adhésion au service de la protection des données mutualisé du Centre de Gestion du Finistère.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal permet à M. le Maire de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_20-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Démissionnaire
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn		SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE	LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Excusé
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES	BIHANNIC Pascale	Excusée